cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade
Catégorie A / Puéricultrice

Date : 16/06/2026

Avancement de grade

Puéricultrice hors classe

Conditions d'avancement

Justifier d'au moins **1 an et 6 mois d'ancienneté dans le 4ème échelon** du grade de puéricultrice

+

Justifier d'au moins **10 années de services effectifs** dans un cadre d'emplois ou corps infirmier de catégorie A ou dans un corps militaire infirmier équivalent.

Puéricultrice